

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 23 octobre 2013**

**POINT III :**

**Désignation de 6 représentants de l'université de Bourgogne au Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) et de 12 représentants de l'université de Bourgogne au Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (Espé)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education et notamment ses articles L.721-1 et suivants et D.721-1 et suivants
- VU l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Dijon au sein de l'université de Dijon
- VU l'arrêté du 30 septembre 2013 de la Rectrice de l'académie de Dijon, chancelière de l'université de Bourgogne, fixant la composition du Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (CESPE) de l'académie de Dijon
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 17 pour, 4 abstentions : la désignation de 6 représentants de l'université de Bourgogne au Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) :

- Frédéric DEBEAUFORT, Professeur des Universités, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles ;
- Anne GIROLLET, Maître de Conférences, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux ;
- Annie VINTER, Professeur des Universités, Vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche, chargée des relations dans le cadre du PRES ;
- Catherine ORSINI-SAILLET, Professeur des Universités, Directrice de l'UFR Langues et Communication ;
- Jean-Pierre REY, Maître de Conférences, Directeur de l'UFR STAPS ;
- Jean-François GIRET, Professeur des Universités, Directeur de l'IREDU (Institut de Recherche sur l'Education).

Dijon, le 25 octobre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement